

*Questions au Feuilleton*

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, conformément aux exigences de l'article 29 du Règlement, je vous ai informé de mon intention de demander un débat d'urgence sur une question extrêmement importante. En application également de cet article du Règlement, je donne lecture de la lettre que je vous ai fait parvenir ce matin. La voici:

La raison qui justifie la motion concerne la situation critique en Libye, qui pourrait mettre en danger les vies de quelque 1,300 Canadiens.

En réaction aux attaques terroristes, le gouvernement des États-Unis a lancé hier une attaque aérienne contre certains endroits de la Libye, y compris la capitale. La situation qui met des Canadiens en péril reste extrêmement grave.

Pour cette raison, je crois qu'un débat d'urgence s'impose.

**M. le Président:** La Chambre doit savoir que j'ai étudié l'article du Règlement et que la demande a été faite conformément à la procédure. Je suis donc disposé à conclure que la demande satisfait aux exigences de l'article 29 du Règlement.

La Chambre permet-elle au député de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement afin de discuter d'une affaire précise et urgente?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** La Chambre étant d'accord, la permission est accordée. Le débat aura lieu à 20 heures ce soir.

\* \* \*

[Français]

**QUESTIONS AU FEUILLETON**

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 528.

[Texte]

**LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

Question n° 528—**M. Caccia:**

1. Depuis la publication des lignes directrices sur la qualité de l'eau potable de 1978, quelles nouvelles normes relatives à l'eau potable a-t-on établies ou mises en oeuvre au Canada?

2. A la fin de 1986, quelles normes seront élaborées ou mises en oeuvre à l'égard des produits chimiques?

3. Le Canada adhère-t-il aux lignes directrices sur la qualité de l'eau potable de l'Organisation mondiale de la santé et, dans l'affirmative, à l'égard de quelles substances?

**L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** 1. Aucune nouvelle ligne directrice ou norme nationale n'a été établie depuis la publication (en 1979) des «Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, 1978». Sur demande des gouvernements provinciaux, des hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ont élaboré des recommandations provisoires sur un certain nombre d'autres paramètres, y compris la 2, 3, 7, 8-tétrachlorodibenzodioxine (2, 3, 7, 8-TCDD), et l'octachlorodibenzodioxine et les pesticides simazine, cyanazine, métribuzine, métolachlore, 2, 4-DB, dicamba, prométryne et alachlore (pour l'Ontario), le pesticide bromoxynil (pour le

Manitoba) le pesticide aldicarbe (pour le Québec) et le pesticide carbofuran (pour l'Alberta).

La province de l'Ontario a aussi inclus une «limite provisoire» pour les biphenyles polychlorés (BPC) dans ses objectifs de 1983 en matière d'eau potable et la province de Québec a inclus les pesticides carbofuran, diquat, fénitrothion, paraquat et piclorame dans ses Règlements sur l'eau potable afférents à la Loi sur la qualité de l'environnement.

2. Un comité fédéral-provincial est en voie de réviser et d'augmenter les «Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, 1978». Les substances suivantes sont actuellement étudiées en vue de l'établissement de recommandations:

amiante	tétrachloroéthylène	chlorobenzènes
arsenic	plomb	essence
benzène	cuivre	BPC
tétrachlorure de carbone	cyanures	benzopyrène
dichlorométhane	dureté	dioxines
dichloroéthylène	turbidité	
1,2-dichloroéthane	trichloroéthylène	trichlorophénols
trihalométhanes	1,1,1-trichloroéthane	fluorure
hydrocarbures	nitrate/nitrites	uranium
polynucléaires aromatiques		
toluène, éthylbenzène, xylènes		42 pesticides

On prévoit que l'élaboration des recommandations relatives à environ la moitié de ces produits chimiques devrait être terminée d'ici la fin de 1986.

3. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a participé activement à l'élaboration des lignes directrices de l'OMS de 1984 sur la qualité de l'eau potable. Ces lignes directrices donnent des valeurs pour un certain nombre de produits chimiques organiques non compris dans les recommandations canadiennes de 1978: benzène, benzopyrène, tétrachlorure de carbone, chlorobenzène, chlorophénols, 1, 2-dichlorométhane, 1, 1-dichloroéthylène et tétrachloroéthylène. Une bonne part de l'information qui a servi de base à ces lignes directrices a été publiée et reçue bien avant 1984. De l'information plus récente nous porte à croire qu'il serait bon de réviser certaines des recommandations de l'OMS. Le comité fédéral-provincial se penche d'ailleurs sur cette question. Le Canada a l'intention d'adhérer aux recommandations de l'OMS sur lesquelles il n'a pas de lignes directrices jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles recommandations canadiennes en cours d'élaboration.

[Français]

**M. Lewis:** Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

**M. le Président:** On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.